

## MSR15 - EMPLOIS ESCOMPTÉS À CRÉER DANS LES NOUVELLES ENTREPRISES SOUTENUES

### Carte d'identité de l'indicateur (1)

<b>PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT</b>	PO 2021-2027 CP 2021-2027	
<b>OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)</b>	1.3	Le renforcement de la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs
<b>MESURE(S)</b>	5a	Instruments financiers (PME)- Outil de Micro-Finance
	5b	Instruments financiers (PME) - Outil de capital à risque, de soutien à l'innovation et d'amorçage et commercialisation <b>(uniquement la sous-mesure amorçage et commercialisation)</b>
<b>CATÉGORIE/TYPE</b>	Indicateur de résultat	
<b>ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)</b>	Moins développée En transition Plus développée	
<b>UTILISÉ DANS FTJ</b>	NON	
<b>INDICATEUR CE</b>	NON	

### Carte d'identité de l'indicateur (2)

<b>INTITULÉ CALISTA</b>	EMPLOIS ESCOMPTÉS CRÉÉS DANS LES ENTREPRISES SOUTENUES
<b>UNITÉ DE MESURE</b>	ETP annuel
<b>CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS</b>	S.O.
<b>EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)</b>	S.O.
<b>INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR</b>	Dans les deux mesures, il est directement lié à l'indicateur RCO05
<b>CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF</b>	Évolutif

## Description et quantification de l'indicateur

<p><b>DÉFINITION</b></p>	<p>Nombre d'emplois exprimés en équivalents temps plein (ETP) annuels moyens <b>dont la création est escomptée</b> à l'issue du projet porté par l'entreprise soutenue.</p> <p>L'ETP annuel est défini comme le rapport des heures de travail effectivement travaillées au cours d'une année civile divisé par le nombre total d'heures travaillées conventionnellement au cours de la même période par un individu ou un groupe. Par convention, une personne ne peut effectuer plus d'un ETP par an. Le nombre d'heures travaillées conventionnellement est déterminé sur la base des heures de travail normatives/légales selon la législation nationale.</p> <p>Une personne à temps plein sera identifiée en fonction de son statut d'emploi et du type de contrat (temps plein ou temps partiel).</p>
<p><b>MÉTHODE DE CALCUL</b></p>	<p><b><u>Valeur et année de référence</u> :</b> correspond à la valeur de l'indicateur de résultat au début de la période de programmation, à une année précise. Elle doit permettre de représenter l'évolution visée depuis la valeur de référence vers l'objectif fixé pour l'indicateur. Pour cet indicateur, la valeur de référence, à l'année de référence 2021, est de 0.</p> <p><b><u>Objectif 2029</u> :</b> estimation du nombre d'emplois dont la création est escomptée au 31/12/2029.</p> <p><b><u>Calcul du réalisé</u> :</b> comptabilisation du nombre d'emplois dont la création est escomptée depuis le début jusqu'à la date de rapportage.</p> <p><u>Points d'attention</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La valeur de l'indicateur "réalisé" est quantifiée une fois le projet finalisé.</li> <li>• Cet indicateur n'est quantifié que pour les nouvelles entreprises soutenues (voir définition dans fiche indicateur « RCO05 ») avec comme postulat qu'une nouvelle entreprise correspond à un emploi escompté à créer (auto-crédation).</li> <li>• En cas de soutien multiple d'une même entreprise, la création d'emplois escomptée n'est comptabilisée qu'une seule fois.</li> </ul>
<p><b>SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES</b></p>	<p>Administrations fonctionnelles/ organisme intermédiaire/bénéficiaires directs/Entreprises</p>
<p><b>FRÉQUENCE DE COLLECTE DES DONNÉES</b></p>	<p>Semestrielle</p>